



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 5 mars 2026

Date de la convocation: 23/02/2026

**Membres en
exercice : 26**

*cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

Présents : 21

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, François JONGBLOET, Christian MALET, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS

Votants : 21

Représentés :

Excusés : Jean-Marc ESCOUTES suppléé par Jérôme SOULIE, Denis MARTY, Aline REDO, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Philippe VERGNE

DEL09_05 03 2026- Objet : BP 2026

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU VERE,

LE Comité syndical

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

DEL09_05 03 2026 -1

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU VERE pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 287 726,08

En dépenses à la somme de : 2 287 726,08

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	331 850
012	Charges de personnel, frais assimilés	755 500
023	Virement à la section d'investissement	4 000
042	Section à section	139 571,79
65	Autres charges de gestion courante	28 410
66	Charges financières	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 260 331,79

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	435 971,99
013	Atténuations de charges	36 392,71
042	Section à section	77 726,99
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	56 870
74	Dotations et participations	653 370,1
75	Autres produits de gestion courante	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 260 331,79

DEL09_05 03 2026 - 2

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	77 726,99
041	Opérations patrimoniales	167 094
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000
20	Immobilisations incorporelles	348 400
21	Immobilisations corporelles	428 173,3
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 027 394,29

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	197 516,66
021	Virement de la section de fonctionnement	4 000
040	Section à section	139 571,79
041	Opérations patrimoniales	167 094
10	Dotations, fonds divers et réserves	67 630,51
13	Subventions d'investissement	381 581,33
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 027 394,29

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré en séance, le jeudi 5 mars 2026.

La séance est levée à 20h50.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président
 Christian PUECH

Le Secrétaire

Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 09/03/2026
 et publié ou notifié
 le 10/03/2026

DEL09_05 03 2026 - 3

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.